

Comment remplir et faire remplir votre certificat médical : 4 étapes vous concernent...
Obligatoire avec l'inscription au club.



2

Votre médecin complète le certificat médical et **S'IL COCHE LA CASE 'RESERVES MEDICALES ...'**, il fournit un certificat médical à part, sur ordonnance séparée et sous pli confidentiel, qui comprend vos pathologies et vos traitements.

ACADEMIE EUROPEENNE DE JUJITSU TRADITIONNEL
École d'activités physiques et sportives légalement déclarée auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports Français. Secrétariat : 1 bis, Chemin de Putech-Long 34430 ST-JEAN-DE-VÉDAS

- CERTIFICAT DE NON CONTRE INDICATION MEDICALE -
A L'INSCRIPTION DANS UN CLUB AFFILIÉ A L' A.E.J.T. -
A professeur : A.E.J.T., Docteur Le Guerec Jacques, 1 bis Chemin de Putech Long 34430 ST-JEAN-DE-VÉDAS

Mon cher candidat,
 Vous suivez régulièrement votre patient et vous le connaissez dans sa globalité. Vous êtes en mesure de lui proposer le meilleur suivi pour développer ses capacités à pratiquer un sport et remplir ce certificat médical qui lui est demandé, dans le cadre du Judo Traditionnel, (Aï-Martial son complicité) et à but non lucratif.

Les pathologies chroniques que votre patient présente, ses traitements au long cours, sont indispensables à connaître, pour apprécier ses possibilités dans la pratique de l'Aï-Martial. Je vous remercie par avance pour la précision que vous m'y apporterez.

En cas de nécessité, si vous le jugez utile, vous pouvez me contacter ou contacter le Dr. Konan Pierre par téléphone ou fax. Bien cordialement.

Dr. Le Guerec Jacques
 Président de la Commission Médicale A.E.J.T.

Dr. Le Guerec: tél : 06 68 30 90 67 Dr. Konan: tél : 02 23 99 00 33
 fax: 05 63 53 11 11 fax: 02 23 58 15 82
 Email : j.leguerec@wanadoo.fr Email : dr.pierre.konan@wanadoo.fr ou pierre.konan@medisport.fr

Nom : Prénom :
 Né(e) le : Club :
 Adresse :
 Stade des valeurs : Tél : Fax :

-RÉSERVES MEDICALES A LA PRATIQUE D UN SPORT : -
-TRAITEMENT AU LONG COURS

Vous cochez ce paragraphe si votre patient est porteur d'une maladie chronique et/ou sujet à un traitement au long cours.

Veuillez alors établir un certificat médical détaillé des pathologies concernées et les traitements suivis par votre patient sur courriel séparé.

Nous vous remercions à l'avance de nous faire parvenir ce certificat sous pli confidentiel au Médecin de l'A.E.J.T. 1 bis chemin de Putech-Long 34430 Saint Jean De Védas

-ACTIVITE SPORTIVE NON CONTRE INDIQUEE:

-ACTIVITE SPORTIVE CONTRE INDIQUEE :

Nom, signature et cachet du Médecin Date

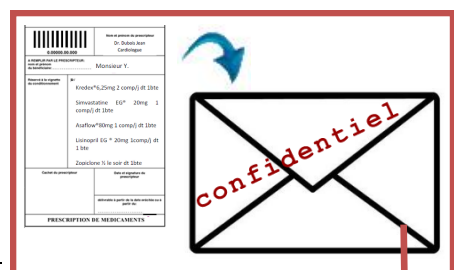
1

VOUS remplissez la première partie du certificat médical en lettres CAPITALES



3

SI VOUS PASSEZ UN EXAMEN DE WA-JUTSU, entre 16 et 50 ans, vous pouvez solliciter un passage d'examen en 2ème formule. Dans ce cas, vous remplissez vous-même le verso du certificat médical.



ACADEMIE EUROPEENNE DE JUJITSU TRADITIONNEL
École d'activités physiques et sportives, légalement déclarée auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports Français. Secrétariat : 1 bis, Chemin de Putech-Long, 34430 ST-JEAN-DE-VÉDAS

Fiche de renseignements sur les capacités à pratiquer selon la 2ème Formule

Vous souhaitez pratiquer selon la 2ème formule car vous constatez que vos capacités physiques ne sont pas adaptées à l'effort demandé à l'organisme pour se présenter en première formule. Vous devez justifier votre demande en remplissant précisément le document ci-dessous : vous devez joindre ce formulaire au certificat médical de non contre-indication en 2ème formule, rempli par votre médecin traitant, indispensable pour se présenter à tout examen A.E.J.T.

Nom : Prénom :
 Né(e) le : Club :
 Adresse :
 Stade des valeurs : Tél : Fax :

► Etes-vous facilement essoufflé en pratiquant le Jujitsu Traditionnel ?

► Quels sont les mouvements que vous ne pouvez pas exécuter ?

► Quels sont les techniques impossibles à effectuer pour vous ?

► Avez-vous des difficultés à descendre au sol ?

► Précisions sur vos handicaps physiques :

Date Signature du candidat

4

VOUS remettez tous les documents (y compris le pli confidentiel, s'il existe) à l'enseignant de votre club.

COPIE ORIGINAL

5

Si le médecin a émis des réserves, l'enseignant ou le responsable administratif de votre club transfère votre dossier à l'AEJT.

Seul le médecin de l'AEJT prendra connaissance des informations sous pli confidentiel et transmettra son accord pour la pratique à l'enseignant de votre club.



Au-delà de 50 ans, les candidats pourront opter librement pour la 2ème formule.